

CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 8 AVRIL 2019
COMPTE RENDU

Présents : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Bruno HURIOT, Olivier ANDRE, Brice MARLANGEON, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Christelle LOMBARD, Frédéric PERROSE

Absents : Gaëtan KANY

Excusés : Magali GRANGY - Karim LHUILLIER (pouvoir à Olivier ANDRE)

Secrétaire de séance : Frédéric PERROSE

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4/03/2019

Unanimité.

2. Approbation du compte rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n°01/2017 du 31/01/2017)

Unanimité.

3. Personnel communal - Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire précise que certains services de la collectivité connaissent un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier nécessitant des besoins temporaires de personnel.

Après avoir consulté les agents du service technique, Monsieur le Maire propose de recruter un/une jeune mattaincurtien/ne pour 35 heures étalées sur deux semaines.

La rémunération se base sur le SMIC horaire. Un tirage au sort sera réalisé pour choisir la personne.

Unanimité.

Proposition pour que les enfants des élus ne candidatent pas à cet emploi pour qu'il n'y ait pas de favoritisme.

Pour : 6 / Abstention : 4 / Contre : 0

4. Participations financières 2019

Syndicat Intercommunal Scolaire du secteur de Mirecourt : 22 900,20 €

Unanimité.

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : 475,00 €

Unanimité.

5. Desserte forestière - Maitrise d'œuvre partie privée

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il convient de revenir sur la précédente délibération concernant l'attribution de la maitrise d'œuvre pour le projet de desserte forestière (partie privée, uniquement).

La maitrise d'œuvre, partie privée, est attribuée à la Société d'experts Forestiers de Nancy pour un montant de 4 254,52 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'attribution de la maitrise d'oeuvre pour la partie « publique » s'élève à 15 262,00 € TTC et sera assurée par l'ONF.

Unanimité.

6. Taux d'imposition des taxes directes locales

Conformément à l'engagement pris à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019, le 11 février dernier, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Taxe d'habitation : 24,04 %

Taxe foncière sur le bâti : 12,35 %

Taxe foncière sur le non bâti : 34,11 %

Unanimité.

Il s'agit de la troisième année consécutive que les taux d'imposition communaux restent stables dans un contexte restreint. Cela est notamment permis grâce aux économies de fonctionnement réalisées depuis trois ans.

7. Participation financière des producteurs du marché à la campagne de communication pour la promotion du marché du terroir

Une campagne de promotion du marché va prochainement être déployée par l'impression et la distribution de 5 000 flyers. Des panneaux signalant la labellisation du marché « Marché de France » ont été apposés aux entrées de la commune en fin d'année dernière.

Proposition de 25,00 € pour les producteurs/artisans présents au moins six mois de l'année et 10,00 € pour les autres producteurs/artisans.

Unanimité.

8. Cession d'un terrain communal en vue d'un projet de construction de 2 bâtiments d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées par la société « Ages & Vie Habitat », rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des premiers contacts, entre la Collectivité et la Société « Ages & Vie Habitat », ont été noués en 2018.

La société « Ages & Vie Habitat » a présenté un projet de construction de 2 bâtiments d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées, composés chacun de huit chambres meublées. Ce projet serait implanté rue du Général de Gaulle.

Chaque bâtiment s'organise autour d'un grand appartement en rez-de-chaussée totalement accessible, composé d'une vaste pièce de vie, de chambres très spacieuses de 30 à 35 m² avec cabinet de toilette et entrée privative.

Les logements à l'étage seront réservés au personnel de l'établissement et à leur famille permettant de favoriser les liens intergénérationnels.

L'exploitation des bâtiments sera réalisée par « Ages & Vie Habitat ». Les logements seront réservés en priorité aux habitants de la commune, pour eux-mêmes ou leurs ascendants.

Ce projet a été exposé aux élus municipaux, en commission « Finances - Vie Economique - Administration Générale ».

Monsieur le Maire tient à souligner que l'implantation de ces deux maisons marquerait la volonté municipale de proposer une offre de logements spécifiques et adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Il précise que ce projet ne concurrencerait absolument pas le projet communal de réhabilitation de l'ancienne maison des sœurs puisque les maisons « Ages & Vie » sont orientées vers des personnes de niveau Gir 3 et 4, éventuellement 2. Le projet communal est destiné à des personnes autonomes, donc de Gir 5 et 6.

Par la concrétisation de ce projet, la commune de Mattaincourt disposerait ainsi d'un parcours résidentiel diversifié avec des logements familiaux, une résidence pour personnes âgées non dépendantes (projet municipal en cours), deux maisons « Ages et Vie » et la présence de l'EHPAD.

Ce projet apportera de toute évidence un plus au territoire et ne nécessite aucun financement public.

Considérant l'intérêt général de cette opération et la volonté municipale de voir se construire un tel établissement sur l'emprise foncière citée précédemment, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient désormais de délibérer sur la cession du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » d'une superficie de 2 728 m². Après plusieurs échanges avec les représentants de la société, un prix d'achat de 40 000 € est proposé à la commune de Mattaincourt.

Pour : 8 / Abstention : 2 / Contre : 0

9. Déploiement du réseau fibre optique - Autorisation pour le Maire de signer les conventions d'occupation du domaine public

Dans le cadre du prochain déploiement du Très Haut Débit sur Mattaincourt, une convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit de LOSANGE est présentée à l'assemblée pour l'implantation d'un voir deux NRO (Nœud de Raccordement Optique). Une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 20,00 euros le m² soit sera versée annuellement par LOSANGE.

Unanimité.

10. Forêt communale - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la procédure concernant l'encaissement des recettes des ventes de bois communaux par l'ONF. Pour la collectivité, il existe un réel décalage de trésorerie concernant l'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois. Il s'agit d'un impact négatif, non négligeable sur les finances communales.

Sur proposition des « Communes Forestières », Monsieur le Maire demande aux élus municipaux de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune.

Unanimité.

11. Cession d'une partie d'un terrain communal lieu-dit « Rouges Terres sur Nos Fontaines » à un particulier

La superficie de ce terrain représente 460 m².

Une proposition écrite à 3,50 €/m² est proposée par le particulier.

Unanimité.

Affaires diverses :

- Régularisation sur le Budget Primitif 2019 de la subvention à l'association « Tennis Club » :

Suite à une erreur administrative, Monsieur le Maire indique aux élus qu'il convient de délibérer, à nouveau, sur l'attribution de la subvention à l'association « Tennis Club Mirecourt Mattaincourt » d'un montant de 300,00 €.

Unanimité.

- Point de situation sur les travaux en cours :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux rue Louis Pasteur/rue du Général de Gaulle, chemin de Rapiéfosse mais aussi sur l'aménagement extérieur devant la Mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il précise également que les peintures de la salle polyvalente (grande salle) débiteront la semaine du 15 avril prochain. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise « Les Peintures Réunies ».

- Site internet de la commune :

Un projet de construction d'un nouveau site internet de la commune est en cours.

- Point sur l'organisation de la commémoration de la Libération de Mattaincourt le 14 septembre prochain
- Scrutin du 26 mai - Organisation des tours de garde pour les élections européennes